

que les questions de procédure sont réglées par simple vote majoritaire; il est possible que la décision soit renversée.

En 1961, l'Assemblée générale a appuyé la résolution de l'Assemblée portant que toute proposition relative au changement de la représentation de la Chine était une « question importante » dont l'adoption exigeait un vote majoritaire des deux tiers. Depuis lors, le Canada a voté contre trois propositions visant effectivement à expulser la Chine nationaliste pour la remplacer par la Chine continentale.

Rapport du Comité spécial des Vingt-Quatre sur le colonialisme

Le Comité spécial des Vingt-Quatre est chargé de veiller à la mise en œuvre de la Déclaration de décembre 1960 sur les colonies qui proclament la nécessité de mettre un terme, sans délai, à toutes les formes et manifestations de colonialisme. Le Comité siège presque sans interruption entre les sessions de l'Assemblée. Celle-ci examinera cette année les recommandations du Comité spécial sur les territoires coloniaux, dont le Sud-Ouest africain, la Rhodésie, Aden, la Guinée équatoriale, Gibraltar, les Iles Falkland, les territoires portugais, Oman et Fiji. Sur le plan du développement politique et économique, ces territoires n'offrent aucune similitude; chacun a ses problèmes particuliers. La Quatrième Commission s'occupe d'ordinaire des recommandations de la Commission spéciale des Vingt-Quatre.

Première Commission

Bien qu'il n'y ait pas de règles strictes à cet égard, les points inscrits à l'ordre du jour et dont la Première Commission était saisie dans le passé portaient en général sur les questions particulières de la paix et de la sécurité, y compris le désarmement et ces points particuliers afférents au contrôle des armes, comme la non-prolifération, les essais et le contrôle des armes nucléaires. En outre, c'est devenu une tradition pour la Première Commission d'étudier les rapports du Comité spécial sur l'utilisation pacifique des espaces extra-atmosphériques.

Non-prolifération des armes nucléaires

Les projets de traité de non-prolifération ont été présentés par les États-Unis en août 1965 au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et par l'Union soviétique, en septembre de la même année, à l'Assemblée générale de l'ONU. Les membres de l'Alliance occidentale accordent leur appui au projet américain. Aux termes de la résolution 2028 présentée lors de la vingtième session, tous les États sont instamment priés de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit conclu au plus tôt un traité tendant à prévenir la prolifération des armes nucléaires, le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement est invité à examiner d'urgence la question de la non-prolifération des armes nucléaires et de négocier à cette fin un traité de non-